



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE DEUX
REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE
"TEMPI TEMTOA" PAR PRODUCTIONS
ANECDOTIQUES LE SAMEDI 4 OCTOBRE 2025
A LA SALLE ROBERT LOUIS DE COEUR DE
VILLE**

**DÉCISION N° DM-25-245
EN DATE DU 11 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2025-2026,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Productions anecdotes représentée par Madame Mélanie Laverie en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé à La maison de la vie associative – 19, rue de la boulangerie – 93200 SAINT-DENIS, le samedi 4 octobre 2025 à 10h30 et à 16h à la salle Robert Louis de Cœur de Ville,

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Productions anecdotes représentée par Madame Mélanie Laverie, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé à La maison de la vie associative – 19, rue de la boulangerie – 93200 SAINT-DENIS, un contrat de cession du droit d'exploitation de deux représentations du spectacle intitulé «Tèmpi Tèmtoa », le samedi 4 octobre 2025 à 10h30 et 16h à la salle Robert Louis de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à mille sept cent cinquante et un euros et 30 centimes (1 751.30€ T.T.C.) les 2 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250711-lmc1H13331H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/07/2025
Date de Publication : 11/07/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250711-lmc1H13331H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/07/2025
Date de Publication : 11/07/2025